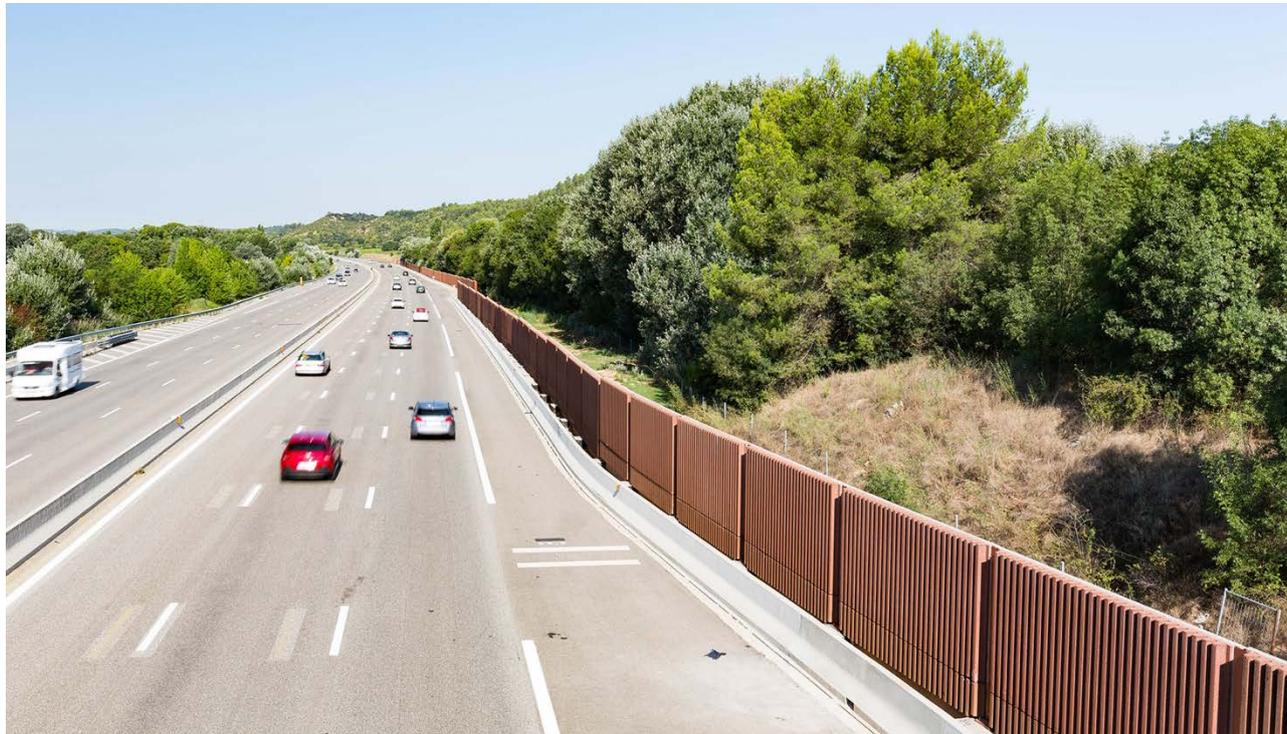


Programme acoustique VINCI Autoroutes : lancement d'un chantier d'ampleur pour limiter les nuisances sonores dans les Alpes-Maritimes et le Var.

VINCI Autoroutes met en place une politique de lutte contre le bruit et œuvre pour le confort de vie des riverains dans le respect de la réglementation en la matière. Dans le cadre du contrat de plan 2017/2021, l'État a demandé à VINCI Autoroutes sur le réseau Escota de procéder à la résorption des points noirs bruits, ces bâtiments exposés à un niveau sonore ouvrant droit à protection selon la réglementation, en fonction de sa date de construction. Un programme acoustique a ainsi été défini sur la base d'études réalisées par des bureaux spécialisés afin de traiter les points noirs bruits identifiés à proximité du réseau autoroutier dans les départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et du Var. Les travaux de construction de huit nouveaux écrans acoustiques ont démarré en octobre.



Plus de 9 000 m² d'écrans acoustiques installés le long de l'autoroute

Plus communément appelé « mur anti-bruit », un écran acoustique est une **solution collective pour limiter la propagation du bruit**, assurant une protection à la source en bordure d'autoroute. Leur taille et emplacement sont systématiquement définis par des analyses associant efficacité acoustique, contraintes techniques et environnementales.

8 écrans représentant un total de 9 000 m² seront ainsi prochainement construits, ils mesureront entre 2,5 et 3 mètres de haut et seront installés :

- **dans le Var** : le long de l'A50 à Sanary-sur-Mer (2 écrans) et de l'A57 à La Farlède (1 écran) ; au niveau de l'A8 à Brignoles (1 écran) et au Cannet-des-Maures (2 écrans)
- **dans les Alpes-Maritimes** : à Cagnes-sur-Mer (2 écrans)



Qui peut bénéficier du programme acoustique de résorption des points noirs bruits ?



Dans le cadre du programme de résorption des points noirs bruits, des études ont été menées sur le réseau Esota afin d'identifier les habitations les plus exposées à un niveau de bruit ouvrant droit à protection selon la réglementation, en fonction de sa date de construction.

Pour vérifier l'éligibilité d'un logement, **VINCI Autoroutes réalise systématiquement des études de modélisation acoustique** et fait ainsi appel à des acousticiens professionnels indépendants qui réalisent des mesures de bruit sur le terrain, pendant 24 heures.

Les deux critères cumulatifs d'éligibilité sont les suivants :

- Permis de construire délivré avant le 6/10/1978
- Le niveau sonore est supérieur à 70 décibels en journée et /ou 65 décibels de nuit. A titre d'exemples, une zone calme produit 30 dB, le bruit ambiant 50 dB et l'autoroute périurbaine, 70 dB.

Lancement des travaux en octobre 2023

Les travaux ont démarré en octobre 2023 pour l'ensemble des sites. **La durée des opérations est comprise entre 4 et 10 mois** selon la taille et le nombre de murs mis en place. Ces travaux auront un impact limité sur les conditions de circulation et ne nécessiteront pas de fermeture des axes autoroutiers.

// **Démarrage des travaux pour les écrans des Alpes-Maritimes** : début octobre 2023.

// **Démarrage des travaux pour les écrans du Var** : fin octobre 2023.

Certains chantiers pourront ponctuellement être source de nuisances sonores en journée ou la nuit :

- à Sanary-sur-Mer, sur le chemin de la grande Bastide et sur le chemin annexe de Pierredon Sud,
- à Brignoles, sur le chemin des Dolmens,
- au Cannet-des-Maures, sur le chemin de la Cagne et sur le chemin des Costettes,
- à La Farlède et Cagnes-sur-Mer, la mise en place des écrans aura lieu de nuit.

Nos équipes mettront tout en œuvre pour réduire au maximum la gêne occasionnée.

Préserver l'environnement, un enjeu majeur pour VINCI Autoroutes

Dans le cadre de sa politique Ambition Environnement 2030, VINCI Autoroutes s'engage à réaliser les travaux de création de ces écrans acoustiques **en réduisant au maximum leur empreinte carbone. Ainsi, la totalité des fondations des murs seront en béton bas-carbone.**

>> Le béton est fabriqué à partir de ciment qui est traditionnellement composé de clinker, un mélange d'argile et de calcaire calcinés à très haute température. Or, c'est précisément cette étape de fabrication qui produit une forte émission de CO₂. L'utilisation de béton dit « bas carbone » fabriqué à partir de ciments moins carbonés est imposée au groupement d'entreprises travaux, ce qui permet une **réduction des émissions de 30% à 40%**.

Les isolations de façade, un traitement individuel pour traiter les points noirs bruits

Le programme acoustique comprend à la fois la mise en place d'écrans acoustiques, mais aussi la réalisation d'un programme d'isolations de façades. Le volet « Isolations de façades » du programme de résorption des points noirs bruits a débuté en mars 2021. Il doit se terminer en 2025, conformément aux engagements pris par VINCI Autoroutes dans le contrat de plan 2017/2022 signé avec l'État. Il s'agit d'une **solution individuelle pour limiter la propagation du bruit dans une habitation**, envisagée quand la solution collective n'est pas suffisante et /ou possible.

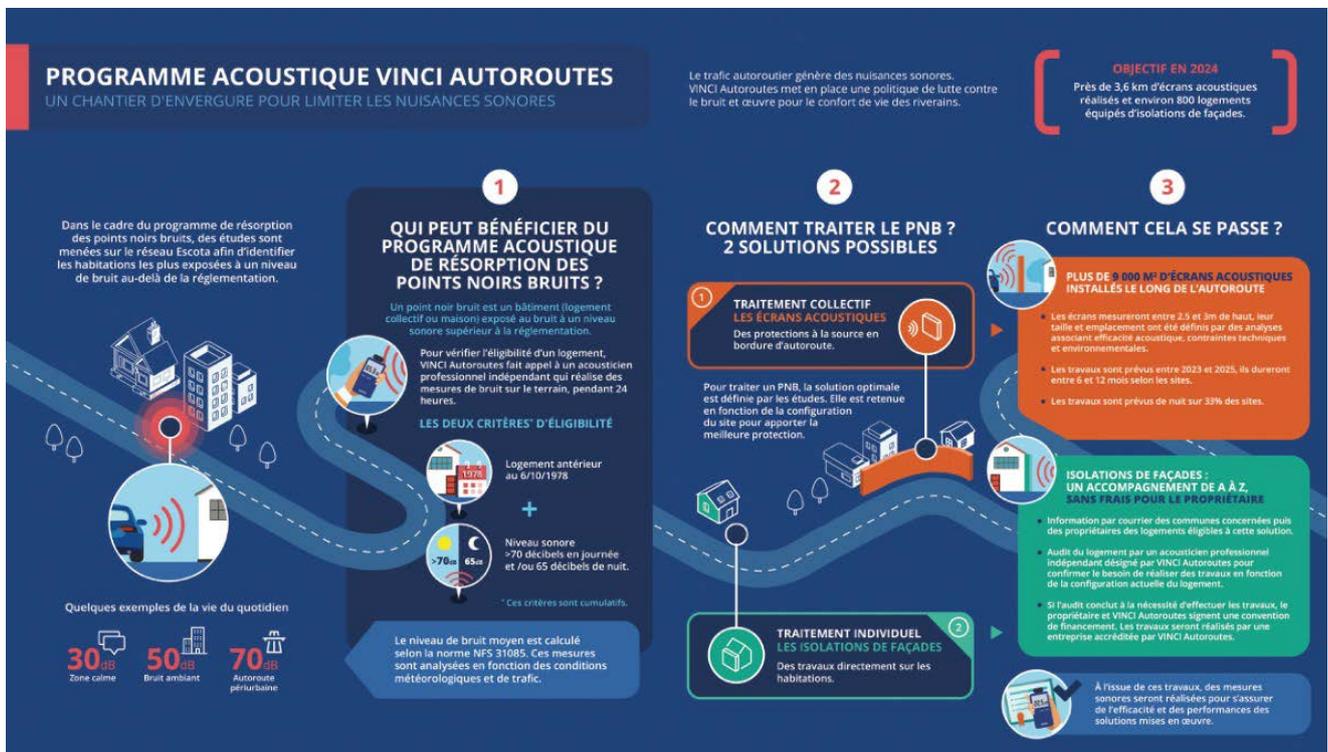
Le programme concerne plus de 800 logements dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes :

- Plus de 500 dans le département des Alpes-Maritimes, le long de l'autoroute A8 ;
- Près de 30 dans le département des Bouches-du-Rhône, à proximité des autoroutes A50, A501 et A52 ;
- Environ 280 dans le département du Var, aux abords des autoroutes A8, A50 et A57.

Les propriétaires sont accompagnés de A à Z depuis l'audit du logement par un acousticien professionnel indépendant jusqu'à la réalisation des travaux par une entreprise agréée. Ces travaux sont entièrement financés par VINCI Autoroutes.

Isolations de façade, les chiffres à mi-2023

- > 100% des logements concernés ont fait l'objet d'un premier contact.
- > 470 diagnostics acoustiques ont été réalisés.
- > 187 conventions de travaux ont été signées.
- > 67 logements ont déjà pu bénéficier des travaux.



Les usagers pourront s'informer sur :
programmeacoustique-escota.vinci-autoroutes.com

Pour accéder à la carte interactive de localisation des projets, [cliquez ici](#).

Contact presse

VINCI Autoroutes : Charlotte DESVEAUX – charlotte.desveaux@vinci-autoroutes.com – 06 26 94 41 19

À propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 7 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé.

Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes – 187 aires de services – 266 aires de repos – 324 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, [facebook.com/VINCI Autoroutes](https://www.facebook.com/VINCI-Autoroutes), Twitter @VINCIAutoroutes, www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel).